

ARRETE DU MAIRE n° 2610-6
Portant autorisation de manifestation organisée par l'association MAC
Racing sur la place du Lavoir le 23 mai 2027

Le Maire de GENNES ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment L.20212-2,
Vu la demande en date du 15 octobre 2026 de l'association MAC Racing pour organiser la course de caisses à savons.

Considérant qu'il y a lieu de sécuriser la manifestation

ARRETE

Article 1^{er}. La manifestation « course de caisse à savon » organisée par l'association MAC Racing est autorisée pour la journée du dimanche 23 mai 2027 sur la place du Lavoir au niveau de la Mairie située au 1 rue du Lavoir 25660 GENNES.

Article 2. L'organisateur fera en sorte que les règles sanitaires soient respectées. Buvette sur place, et collations.

Article 3. Le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise à la Brigade de Gendarmerie de Tarragnoz et le SDIS.

Fait à Gennes, le 16/10/2026

Le Maire,
Jean-Michel L'HOMMÉE



Publié le 16/10/2026 sur le site internet de la mairie
Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte,
informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours
pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif
dans un délai de deux mois à compter de la présente notification